

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/10/2015

Réception par le Prefet : 13/10/2015

Publication : 16/10/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2015-9-8-3

Séance du vendredi 9 octobre 2015

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU COLLEGE BEL AIR, A MULHOUSE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme MEHLEN-VETTER, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-4-8-2 du 17 octobre 2014, relative au fonctionnement des collèges publics en 2015, donnant délégation à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2015-2-8-2 du Conseil départemental du 19 février 2015, relative à la politique des Actions Educatives et de la Jeunesse en 2015,
- VU la délibération n° CG-2015-2-1-4 du Conseil départemental du 19 février 2015, fixant le budget primitif du Département pour 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'attribuer au collège Bel Air à MULHOUSE, une dotation exceptionnelle de 13 571 € pour la pratique de l'EPS, en 2015 ; le montant est à prélever sur les crédits du programme E 653, chapitre 65, fonction 221, nature 65511, code 26061 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité